88.449

Postulat der grünen Fraktion Schweizer Landwirtschaft und EG Postulat du groupe écologiste L'agriculture suisse face aux CE

Ν

Wortlaut des Postulates vom 6. Juni 1988

Der Bundesrat wird eingeladen, im Zusammenhang mit den EG-Diskussionen für die Landwirtschaft folgende drei Szenarien wissenschaftlich auf ihre Konsequenzen zu prüfen:

- 1. Szenarium: Vollbeitritt der Schweiz zur EG;
- 2. Szenarium: Annäherung der Schweiz zur EG im Zusammenhang mit dem freien Binnenmarkt 1992;
- 3. Szenarium: Beibehaltung des Ist-Zustandes, Stärkung der Efta sowie der schweizerischen Selbständigkeit.

Texte du postulat du 6 juin 1988

Dans le contexte des discussions qui ont lieu au sujet des CE, le Conseil fédéral est invité à examiner sérieusement les conséquences que pourraient avoir sur l'agriculture les trois scénarios suivants:

1er scénario: Adhésion de la Suisse aux CE comme membre à part entière

2ème scénario: Rapprochement entre la Suisse et les CE en vue de l'échéance de 1992 (marché unique)

3ème scénario: Statu quo; renforcement de l'AELE et de l'autonomie de la Suisse.

Sprecherin - Porte-parole: Frau Diener

Schriftliche Begründung - Développement par écrit Da die Landwirtschaft ein wichtiger Bestandteil unserer schweizerischen Kultur, Landschaft und Wirtschaft ist, scheint eine wissenschaftliche Analyse unumgänglich, um echte Entscheidungskriterien zu erhalten.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates Déclaration écrite du Conseil fédéral Der Bundesrat ist bereit, das Postulat entgegenzunehmen.

Ueberwiesen - Transmis

88.450

Postulat Aubry Welche Fernsehkette für die Romands in Bern? Quelle chaîne de télévision pour les Romands à Berne?

Wortlaut des Postulates vom 6. Juni 1988

Wir bitten den Bundesrat, bei der Generaldirektion der SRG vorstellig zu werden, damit sie von den Inhabern einer Gemeinschaftsantennenkonzession verlangt, ihren Verpflichtungen nachzukommen, d. h. «die drei Fernsehprogramme der Schweizerischen Radio- und Fernsehgesellschaft auf Kanälen, die im Fernseh-Rundfunkbereich liegen, anzubieten».

Texte du postulat du 6 juin 1988

Le Conseil fédéral est prié d'intervenir auprès de la Direction générale de la SSR pour que l'on exige que les entreprises, détentrices de la concession d'antenne collective, respectent leurs obligations, c'est-à-dire «doivent offrir les trois programmes de télévision de la SSR sur les canaux situés dans la plage de radiodiffusion de télévision».

Mitunterzeichner - Cosignataires: Daepp, Dietrich, Frey Walter, Friderici, Graf, Loeb, Müller-Meilen, Philipona, Sager, Schwab

Schriftliche Begründung - Développement par écrit Depuis plusieurs mois, des téléspectateurs de la Ville fédérale, des fédération et association de téléspectateurs sont intervenus pour qu'un des deux programmes latins ne soit pas occulté lors de retransmissions de manifestations sportives nationales. Il est en effet fréquent que les téléspectateurs romands et ceux de langue italienne soient privés du programme de la télévision romande aux heures de forte écoute.

Comme il n'y a, en principe, que trois chaînes de télévision dans chaque région, «la chaîne sportive» retransmet une manifestation ayant trait à un événement sportif sur une des deux chaînes provenant du Tessin ou de la Suisse romande. L'importante communauté francophone de la Ville fédérale et de son agglomération a adressé des protestations à la direction de la SSR, appuyée par des associations de téléspectateurs, sans obtenir de changement.

La réponse de la direction de la SSR est la suivante:

«Chaque fois que nous devons utiliser la chaîne sportive, nous pesons le pour et le contre avec beaucoup d'attention. Nous regrettons d'autant plus les inconvénients de cette situation que nous cherchons depuis des années à pouvoir utiliser une chaîne d'émetteurs supplémentaire. Mais celleci nous a été provisoirement refusée pour des raisons essentiellement politiques. Nous espérons néanmoins pouvoir un jour vous offrir des programmes sur deux chaînes sans avoir à occulter les émissions d'une autre région linguistique.» A l'égard d'une minorité linguistique, c'est une réponse de Ponce-Pilate qui pourrait remettre en cause la paix linguistique de notre pays; c'est également une contradiction flagrante à l'égard des dispositions légales qui règlent la diffusion publique de programmes de radiodiffusion.

Il serait important que le Conseil fédéral exige le plus rapidement possible que les téléréseaux concessionnaires respectent la diffusion des trois chaînes nationales à Berne et dans son agglomération.

Schriftliche Erklärung des Bundesrates vom 31. August 1988 Déclaration écrite du Conseil fédéral du 31 août 1988 Le Conseil fédéral est prêt à accepter le postulat.

Ueberwiesen - Transmis

88.454

Postulat Büttiker **Finanzierung** von EG- und Eureka-Projekten Financement de projets entrepris dans le cadre des CE et d'EUREKA

Wortlaut des Postulates vom 7. Juni 1988

Der Bundesrat wird eingeladen, den zeitlichen Bewilligungsablauf für die Finanzierung von EG- und Eureka-Projekten in der Kommission zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung (KWF) und beim Nationalfonds (NF) den Entscheidungsabläufen der für die erwähnten Programme zuständigen Instanzen in der EG anzupassen.

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdruckschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali

Postulat der grünen Fraktion Schweizer Landwirtschaft und EG

Postulat du groupe écologiste L'agriculture suisse face aux CE

In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung

Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale

In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale

Jahr 1988

Année Anno

Band III

Volume Volume

.

Session Herbstsession

Session Session d'automne
Sessione Sessione autunnale

essione Sessione autunnale

Rat Nationalrat

Conseil national

Consiglio nazionale

Sitzung 16

Séance

Seduta

Geschäftsnummer 88.449

Numéro d'objet

Numero dell'oggetto

Datum 07.10.1988 - 08:00

Date

Data

Seite 1483-1483

Page

Pagina

Ref. No 20 016 740

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.